

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/126 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE POUR SIEGER DANS DIVERS ORGANISMES

SEANCE DU 30 JUIN 2006

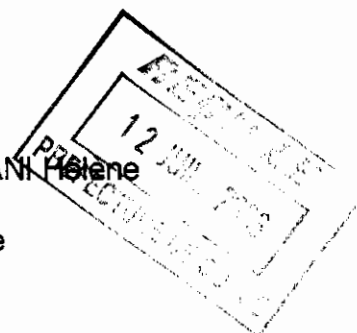
L'An deux mille six, et le trente juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

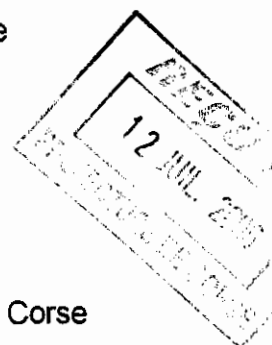
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 58,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE M. Jean-Pierre LECCIA, conseiller à l'Assemblée de Corse, pour siéger dans les organismes ci-après désignés, en remplacement de M. Robert FELICIAGGI, décédé :

- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers
- Comité de pilotage du Conseil de la langue et de la culture corses (Suppléant)
- Conseil des Rivages de Corse (Titulaire)
- Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du Massif de Corse
- Conseil syndical du Parc Naturel Régional de la Corse
- Comité de suivi du DOCUP 2000 - 2006
- Comité régional des prêtres de la Région de Corse
- Conseil d'Administration de la SEM SITEC
- Conseil d'Administration de l'Office des Transports de Corse
- Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de Corse.



ARTICLE 2 :

PROCEDE à des remplacements dans les organismes ci-après désignés :

- PARC NATUREL REGIONAL DE LA CORSE :

Mme Christine GUERRINI remplace M. Jean-Louis ALBERTINI.

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE :

Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette remplace Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène.

- OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE LA CORSE :

M. Jean-Pierre LECCIA remplace Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

ARTICLE 3 :

PROCEDE au renouvellement de la **Commission Territoriale d'Orientation de l'Agriculture (CTOA)** ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- M. Jean-Martin MONDOLONI
- M. Alexandre ALESSANDRINI
- Mme Véronique SCIARETTI
- M. Jean-Pierre LECCIA.

ARTICLE 4 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 juin 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

